Document generated on 04/24/2024 1:03 a.m.

Québec français

Les résolutions du congrès

Number 32, December 1978

URI: https://id.erudit.org/iderudit/56554ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this document

(1978). Les résolutions du congrès. *Québec français*, (32), 15–15.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les résolutions du congrès

CADRE POLITIQUE

1. Réaffirmant que les Québécois constituent une nation, l'AQPF s'engage à prôner pour le Québec un cadre politique qui favorise son plein épanouissement de peuple de langue française et de culture québécoise.
2. La cotisation annuelle des membres à la retraite est réduite au même montant que celui des membres étudiants à temps plein.
3. Sur l'application de la loi 101 :
   — que les annonces publicitaires, surtout celles de la télévision, soient revues et corrigées *obligatoirement* avant d'être présentées au public ;
   — que la qualité de la langue soit surveillée au niveau des émissions de télévision, compte tenu du type d'émission ;
   — que les bureaux régionaux de l'Office de la langue française mettent sur pied des comités chargés d'établir un programme d'action en vue de revaloriser l'usage du français dans chacune des régions ;
   — que l'AQPF demande à la Commission de surveillance de l'Office de la langue française de faire appliquer la loi 101 surtout sur les points suivants :
   - Affichage officiel à Montréal, dans les grandes villes et sur les routes ;
   - Bilinguisme des factures de l'Hydro-Québec, des municipalités et des commissions scolaires.

PÉDAGOGIE

4. Que le Conseil de l'AQPF intervienne auprès du ministre de l'Éducation pour qu'il rende officiel le programme de français au primaire le plus rapidement possible.
5. Que l'AQPF demande au MEQ de procéder à l'application du nouveau programme de français au primaire de façon telle que les enseignants qui auront à travailler selon le nouveau programme puissent le faire dans des conditions plus que convenables.
6. Que l'AQPF demande aux concepteurs du nouveau programme de français d'inclure et d'articuler une orientation particulière à l'enseignement du français adaptée aux besoins du professionnel court.
7. Que l'AQPF demande au MEQ d'abolir l'examen de français du professionnel court (580-362) et laisse à chaque commission scolaire la responsabilité d'évaluer les apprentissages des élèves.
8. Que l'on forme un comité représentant toutes les régions en vue de recueillir tout ce qui se fait et d'établir une coordination pour le secteur du professionnel court, tant au niveau structures que programmes.
9. Que l'AQPF fasse pression auprès du MEQ pour que les examens de fin d'année de français en secondaires IV et V soient préparés par les professeurs de chaque régionale et approuvés par un conseil de révision du MEQ.
10. Que l'AQPF forme un groupe de travail qui verra à articuler les préoccupations pédagogiques du niveau collégial.
11. Que l'AQPF examine attentivement le nouveau programme de français actuellement en préparation pour les adultes.
12. Que l'AQPF demande au MEQ d'ajouter un certain nombre de journées pédagogiques consacrées exclusivement à l'étude des nouveaux programmes.

PERFECTIONNEMENT

13. Que l'AQPF demande aux commissions scolaires de planifier le perfectionnement des enseignants de français durant leur temps de travail.
14. Que l'AQPF demande au MEQ d'établir avec le concours de l'AQPF les mécanismes de consultation nécessaires à l'évaluation rétrospective des PPMF ; que cette évaluation rétrospective serve à déterminer les grandes lignes du développement futur de ces programmes et la collaboration universitaire que leur développement nécessite ; que les mécanismes de consultation prévus permettent la participation de l'ensemble des agents intervenants (enseignants, conseillers pédagogiques, responsables universitaires et ministériels).

CLASSES D'ACCUEIL

15. Que l'AQPF sensibilise ses membres à la réalité des classes d'accueil, afin de provoquer une prise de conscience collective du milieu de l'éducation au Québec.
16. Que l'AQPF recrute dans ses rangs les professeurs des classes d'accueil et des classes régulières ayant une partie de leur clientèle non francophone et qu'elle leur offre des services.
17. Que l'AQPF demande au MEQ de mettre sur pied un plan de perfectionnement pour les enseignants des classes d'accueil.
18. Que l'AQPF, en collaboration avec le ministère, procède à l'évaluation des programmes offerts aux enseignants des classes d'accueil.
19. Que l'AQPF demande expressément aux responsables des programmes de perfectionnement des maîtres de sensibiliser les professeurs et les conseillers pédagogiques à la réalité des classes d'accueil.

DIVERS

20. Que l'AQPF incite la Direction du matériel didactique du MEQ à tenir des ateliers lors des différents colloques de l'AQPF, afin d'y soumettre ses textes d'orientation provisoires ou définitifs.
21. Que l'AQPF se prononce en faveur du maintien de la bibliothèque des enseignants de la CECM et que cette bibliothèque soit subventionnée par les ministères des Affaires culturelles et de l'Éducation.
22. Que l'on félicite le Conseil national pour l'année écoulée et les organisateurs du Congrès de 1978 aux Trois-Rivières.